



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF - PHASE 1

1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

MAIRIE D'ANIANE
Représentée par Philippe SALASC, Maire.

Adresse : HOTEL DE VILLE
1 PLACE DE LA MAIRIE
34150 ANIANE

Téléphone : 04 67 57 01 40

Mail : accueil@ville-aniane.fr ou sg@ville-aniane.fr

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

2- OBJET - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE- LIEU D'EXECUTION

Le marché a pour objet les travaux de requalification des espaces publics du centre village. Ils comprennent :

Aniane-Réhabilitation du complexe sportif Phase 1

- Création de 3 terrains de tennis neufs en remplacement des deux existants et du terrain multisports actuel
- Création d'un terrain multisports
- Aménagements hydrauliques
- Aménagements des accès et parkings
- En option, création d'un mur de frappe.

Lieu d'exécution des travaux : Communes d'Aniane

Décomposition en lots : sans objet

Décomposition en tranches :

Les prestations sont réparties en 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	Tranche ferme - Création de 3 terrains de tennis neufs en remplacement des deux existants et du terrain multisports actuel - Création d'un terrain multisports - Aménagements hydrauliques - Aménagements des accès et parkings.
TO001	Tranche Optionnelle n°001 - Création d'un mur de frappe.

3 - PROCEDURE DE PASSATION

La procédure de passation est : procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Liste des pièces : Cf. règlement de la consultation

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les tâches suivantes seront effectuées par un ou plusieurs membres du groupement dans les conditions suivantes :

La partie relative au(x) dépôt(s) de permis fait partie intégrante de la mission de maîtrise d'œuvre.

6 - CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
<i>1.1-La méthodologie pour chaque élément de missions de bases et complémentaires</i>	35.0
<i>1.2-La planification jusqu'à la réception des travaux</i>	15.0
<i>1.3-Les moyens en personnels prévus indiquant les qualifications des intervenants, le temps passés pour chaque élément de mission et le cout journalier des intervenants</i>	10.0
2-Prix des prestations	40.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7 - DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURE ET DES OFFRES

Mardi 17 septembre 2024 à 12:00

8 – ENVOIE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures, rédigés en français, devront être remis sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>. L'envoi devra porter la mention suivante : Aniane-Réhabilitation du complexe sportif Phase 1.

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toutes les questions devront être déposées sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>.
Les réponses aux questions seront apportées à compter du 28 août 2024.

10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION

Le 19/07/2024.